Accusé de réception en préfecture
044-214400194-20210112-DCM20210107-DE
Date de télétransmission : 14/01/2021
Date de réception préfecture : 14/01/2021

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
COMMUNE DE BOUEE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du 12 JANVIER 2021**

| | |
|---|---|
| **Date de convocation :** 06/01/2021<br>**Date d'affichage :** 06/01/2021<br>**Nombre de membres :**<br>En exercice : 15<br>Présents : 13<br>Votants : 15<br><br>**Vote**<br>**A l'unanimité**<br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 | L'an 2021, le mardi 12 JANVIER à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni à la MAIRIE de Bouée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LE BORGNE André, Maire, en session ordinaire.<br><br>**Présents** : Mmes CLEMOT Céline – FRINGANT Cristel – HAMON Jacqueline — ORAIN Pierrette – SURGET Chantal -<br>MM BIORET Jean-Pierre — JODAR Damien — MAINIER Matthieu – NICOLAS Michaël – PEIGNET Antony - BOUCARD Sébastien – LE ROL Patrick<br>**Absents excusés** : Mmes LABARRE Séverine et LEMARIE Solène<br>**Procuration** : Mmes LABARRE Séverine et LEMARIE Solène donnent procuration à Mme SURGET Chantal<br><br>**A été nommée secrétaire : Mme SURGET Chantal** |

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE Le :
Et Publication du :

**DCM – 2021-01-07: AVIS DE LA COMMUNE POUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET EDF A CORDEMAIS : PELLETS ECOCOMBUST**

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1998 autorisant la société EDF à exploiter une unité de production d'électricité à partir de combustible fossile,

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale unique déposé le 11 décembre 2019 par la société EDF en vue de réaliser une fabrication de pellets « ECOCOMBUST » et de poursuivre l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation des tranches 4 et 5 de la centrale thermique avec un mode de fonctionnement 80% pellets et 20% charbon sur la commune de Cordemais,

Vu l'arrêté n° 2020/ICPE/339 d'ouverture d'enquête publique pour la société EDF à Cordemais du 04 janvier 2021 au 04 février 2021,

Vu l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de BOUEE concernée par le rayon d'affichage,

Vu l'article 6 de l'arrêté ci-dessus mentionné,

Les membres du conseil municipal,

décident à : 13 pour, 2 contre

De valider le projet de la société EDF en vue de réaliser une fabrication de pellets « ECOCOMBUST » et de poursuivre l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation des tranches 4 et 5 de la centrale thermique avec un mode de fonctionnement 80% pellets et 20% charbon sur la commune de Cordemais,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, André LE BORGNE

MAIRIE DE BOUÉE (Loire-Atlantique)